



---

POLITIQUE

ADM.18

DOMAINE : ADMINISTRATION

En vigueur le : **8 juillet 1998**  
Révisée le : **28 septembre 2005**

---

## DONS

### ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud reconnaît l'importance de la contribution des communautés et du monde des affaires aux écoles et au Conseil.

### BUT

Le Conseil s'engage à mettre en place des mécanismes visant à faciliter les dons des entreprises et des communautés aux écoles et au Conseil.

### À PRESCRIRE

Le Conseil s'attend à ce que la direction de l'éducation émette des directives précisant les mécanismes et les procédures pour verser et recevoir des dons.

### À PROSCRIRE

Le Conseil trouve inacceptable que des sommes versées ne soient pas dépensées selon l'intention du donateur.